

## SEANCE DU 17 JANVIER 2019

**L'an deux mille dix-neuf, le 17 janvier** à 20 H 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur LEROY André, Maire de la commune de Fontivillié, et Mme AUBOUIN Annick, maire déléguée de la commune déléguée de Somppt.

<b>Date de convocation</b>	Le 10 janvier 2019
<b>Présents</b> <b>14</b>	Mmes Annick AUBOUIN, Florence DEBORDE, Sylvie LOUIS, Claudine PENAUD, Vanessa VEZIEN, Mrs Jean-Noël BERNARD, Thierry BOUCHET, Jacky BRUN, Ludovic FERRON, André LEROY, Gilles PACHER.
<b>Absents excusés</b> <b>4</b>	Mrs Louis ALBERT (procuration à Jean-Noël Bernard), Vincent CHOLLET (procuration à André Leroy) et Guillaume VIOLLET (procuration à Annick AUBOUIN), Sandra VEZIEN.
<b>Absents</b> <b>5</b>	Mrs Michel BERNARD, Frédéric BERNET, Alexandre BROUSSARD, Raphaël GOURICHON, Jean-Philippe PAIN.
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme Vanessa VEZIEN

Monsieur Le Maire indique que le quorum étant atteint, il en rappelle l'ordre du jour.

Le PV de la réunion du 07/01/2019 est approuvé avec la remarque suivante : pour le poste de 6<sup>ème</sup> adjoint, Mr BOUCHET et Mr FERRON sont candidats.

### 2019-07 Délibération pour renouveler l'adhésion au CNAS

Monsieur André LEROY propose de délibérer pour renouveler l'adhésion au CNAS pour la Nouvelle Commune de Fontivillié, proposition est faite de mettre un élu et un agent en tant que représentant.

Annick AUBOUIN est candidate pour être une représentante des élus et une proposition sera faite à Valérie KASTLER afin de représenter les agents.

Le Conseil Municipal est d'accord sur ce point à l'unanimité, Annick AUBOUIN sera donc une représentante des élus auprès du CNAS et la question sera posée à Valérie KASTLER lors de la prise de ses fonctions le 20 février 2019.

### 2019-08 Délibération au RGPD

Monsieur André LEROY propose de voter à main levée afin de décider de donner mandat au Centre de Gestion 79 afin qu'ils sélectionnent un prestataire qui s'occuperait de la mise en place de la charte du RGPD : solution afin de protéger les données informatiques de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le mandat à donner au centre de gestion.

### 2019-09 Délibération pour les travaux du lotissement de la Ballade

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que :

- suite à l'appel d'offre concernant la création d'un nouveau quartier et la construction de locaux à la Pierrière, rue de la Ballade qui a eu lieu du 28/11/2018 au 19/12/2018.

- suite à l'ouverture des plis le 20/12/2018.

- suite au rapport d'analyse des offres du 15 janvier 2019, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le choix des entreprises qui ont répondu :

=> **Lot 1 : Terrassement / VRD** : 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'entreprise **STPM** de St Léger de la Martinière a été retenue pour un montant de 158 819.50€ HT.

=> **Lot 2 : Maçonnerie** : 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'entreprise **COLIN** de Courcome (16) a été retenue pour un montant de 136 194.49€ HT pour la base plus la PSE5 « Murets Techniques pour parcelles non construites »

=> **Lot 3 : Charpente Bois** : 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le conseil décide de déclarer ce lot infructueux et une nouvelle consultation sera relancée.

=> **Lot 4 : Couverture** : 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le Conseil Municipal décide de déclarer ce lot infructueux et une nouvelle consultation sera relancée.

=> **Lot 5 : Etanchéité** : Une entreprise a répondu à l'appel d'offre. Le Conseil Municipal décide de déclarer ce lot infructueux et une nouvelle consultation sera relancée.

=> **Lot 6 : Menuiseries extérieures** : Une entreprise a répondu à l'appel d'offre. Le Conseil Municipal décide de déclarer ce lot infructueux et une nouvelle consultation sera relancée.

=> **Lot 7 : Cloisons Sèches** : 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le Conseil Municipal décide de déclarer ce lot infructueux et une nouvelle consultation sera relancée.

=> **Lot 8 : Menuiseries bois intérieurs** : Une entreprise a répondu à l'appel d'offre. Le Conseil Municipal décide de déclarer ce lot infructueux et une nouvelle consultation sera relancée.

=> **Lot 9 : Carrelage - faïence** : 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, le conseil municipal décide de déclarer ce lot infructueux et une nouvelle consultation sera relancée.

=> **Lot 10 : Peinture – Revêtement muraux** : 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le conseil municipal retient l'entreprise **PIERRE GIRARD** pour un montant de 12 377.93€ HT.

=> **Lot 11 : Revêtement de sols** : 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le conseil municipal retient l'entreprise **PIERRE GIRARD** pour un montant de 2111.64€ HT.

=> **Lot 12 : Chauffage- Ventilation – Plomberie – Sanitaire** : Il n'y a pas eu de réponse pour ce lot infructueux et une nouvelle consultation est relancée.

=> **Lot 13 : Électricité** : 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le conseil municipal retient l'entreprise **AUBIN** pour un montant de 12 110€ HT.

=> **Lot 14 : Espace Verts** : 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le Conseil Municipal décide de déclarer ce lot infructueux et une nouvelle consultation est relancée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Entreprise STPM
- Lot 2 : Entreprise COLIN

- Lot 10 : Entreprise PIERRE GIRARD
- Lot 11 : Entreprise PIERRE GIRARD
- Lot 13 : Entreprise AUBIN

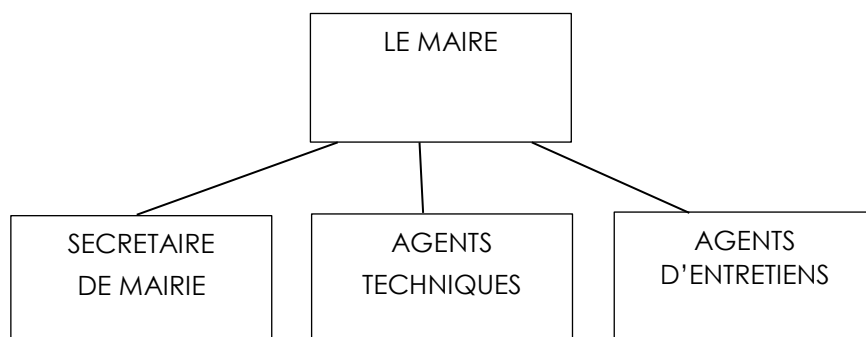
Les autres lots étant infructueux, ils seront relancés. Concernant les financements, CAP79 octroie 8000€ à la commune et la DETR 192 000€. Il va rester 250 000 à 300 000€ à emprunter. Les terrains viabilisés seront vendus 20 à 25€ HT/m<sup>2</sup>.

## 2019-10 Délibération pour désigner les personnes déléguées au SIEDS

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour désigner les personnes qui représenteront la commune auprès du SIEDS.

Monsieur Jean-Noël BERNARD se présente seul au poste de titulaire et il est proposé que son suppléant pourrait être Monsieur JOUIS Etienne (précédemment titulaire sur Sompt), sous réserve que ce dernier accepte le poste.

## Organigramme de la commune de Fontivillié



## Règlements intérieurs des salles des fêtes

Madame Le Maire déléguée de Sompt fait une lecture rapide du règlement, tarifs et documents de location de la salle de la Barbette à Sompt.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de conserver ce règlement de la Barbette qui a été revu récemment (lors de la délibération du 13/12/2018). Il propose également de conserver les mêmes tarifs, dans la mesure où des réservations sont déjà effectuées, et il est pris note de modifier les tarifs lors d'un conseil municipal aux alentours du mois de juin 2019, pour les réservations de 2020. Les seules modifications sont le changement de nom : Fontivillié au lieu de Sompt. Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de noter dans le règlement de la salle des fêtes de la commune déléguée de Chail, qu'il est possible d'accueillir jusqu'à 180 personnes. Il propose également de conserver les mêmes tarifs, dans la mesure où des réservations sont déjà effectuées, et il est pris note de modifier les tarifs lors d'un conseil municipal aux alentours du mois de juin 2019, pour les réservations de 2020. Les seules modifications sont le changement de nom : Fontivillié au lieu de Chail. Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose également de conserver le montant des cautions qui existe entre la salle de la Barbette (chèque demandé de 500€) et la salle des fêtes de Chail (chèque demandé de 1000€), étant donné que la salle des fêtes de Chail a été récemment refaite et qu'elle offre une disponibilité toute l'année, ainsi qu'une plus grande contenance de personnes, il est normal, au regard de la salle qu'un chèque de caution soit plus important. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## 2019-11 Délibération pour désigner les délégués au Syndicat des Pompes Funèbres de Gournay Loizé

Le Maire informe l'assemblée que, suite à la création de la commune nouvelle de Fontivillié, il convient de désigner des délégués chargés de représenter la commune au sein du syndicat des pompes funèbres.

A la majorité des voix, sont élus délégués :

- titulaires : Monsieur Jean-Noël BERNARD et Madame Sylvie LOUIS

- suppléants : Madame Claudine PENAUD et Monsieur Guillaume VIOLLET.

## FORMATIONS

Monsieur Le Maire indique qu'il a reçu un mail de NOVA Prévention où il est notifié plusieurs dates de formation, concernant les agents techniques (Arnaud GOICHON, Jean-Luc MONNET et Laurent BONNIN) il serait judicieux de prévoir une formation habilitation électrique et une formation Gestes et Postures.

Le Conseil Municipal valide ces formations, les dates seront à prévoir.

## Vœux du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire donne RDV aux conseillers vers 10h30 le Samedi 19 janvier 2019 à la salle des fêtes afin d'aider à l'organisation et la mise en place du pot de l'amitié.

Eric GOIMIER fera les bouchées salées, quant au restaurant Le Cerizat il s'occupera du repas des aînés et du 14 juillet. Un partenariat entre eux sera fait, de façon à ce que l'un ou l'autre traiteur apporte son savoir faire.

## Commission de la Communauté de Commune Mellois en Poitou

Gilles PACHER fait remarquer qu'une personne doit se présenter en tant que suppléante du titulaire de la commune déléguée de Sompt. Voir avec Guillaume VIOLLET s'il serait d'accord pour y siéger.

## Blog de Chail

Les habitants de la commune déléguée de Sompt doivent avoir accès au blog dédié à l'ancienne commune de Chail (dont le nom doit être changé sur le site) : [www.vivre-a-chail.com/](http://www.vivre-a-chail.com/)

Madame Le Maire de la commune déléguée de Sompt souhaite qu'il apparaisse le discours des vœux des maires, ainsi que l'état civil 2018 de la commune déléguée de Sompt.

## Commissions Communales

Annick AUBOUIN propose que les adjoints se réunissent sur 2 dates afin de passer dans les 2 communes déléguées de Chail et Sompt pour voir les limites communales de Fontivillié et ainsi faire des propositions sur ce qui pourrait être fait ou ce qui est en prévision de faire en terme de voirie, pour le budget à prévoir.

Les Conseillers proposent 2 dates : le samedi 09/02 de 10h à 13h et le 16/02 de 14h à 16h.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 21/02/2019.

La séance est levée à 23 h 05

## Délibérations prises lors de cette séance :

- 2019-07 : Délibération pour renouveler l'adhésion au CNAS
- 2019-08 : Délibération au RGPD
- 2019-09 : Délibération pour les travaux du lotissement de la Ballade

- 2019-10 : Délibération pour désigner les personnes déléguées au SIEDS
- 2019-11 : Délibération pour désigner les délégués au Syndicat des Pompes Funèbres de Gournay Loizé

**Signatures des membres ayant participé à cette séance :**

Louis ALBERT <b>ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION</b>	Annick AUBOUIN	Jean-Noël BERNARD	Michel BERNARD <b>ABSENT</b>	Thierry BOUCHET
Frédéric BERNET <b>ABSENT</b>	Alexandre BROUSSARD <b>ABSENT</b>	Jacky BRUN	Vincent CHOLLET <b>ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION</b>	Ludovic FERRON
Raphaël GOURICHON <b>ABSENT</b>	André LEROY	Sylvie LOUIS	Claudine PENAUD	Gilles PACHER
Jean-Philippe PAIN <b>ABSENT</b>	Claudine PENAUD	Vanessa VEZIEN	Sandra VEZIEN <b>ABSENTE EXCUSÉE</b>	Guillaume VIOLLET <b>ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION</b>